



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

environnement

Question écrite n° 86895

Texte de la question

M. Éric Straumann interroge M. le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sur le versement de l'aide publique aux contrats relatifs aux mesures agri-environnementales territorialisées (MAET) en plaine, destinées à garantir la qualité des eaux souterraines et de notre eau potable. À la faveur du nouveau plan de développement rural hexagonal (PDHR), la chambre d'agriculture du Haut-Rhin a, en ce qui la concerne dès 2007, vulgarisé et accompagné la mise en place de ces mesures. Au terme de trois années, au cours desquelles les services de la chambre d'agriculture se sont fortement mobilisés (avec le soutien de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et le conseil général du Haut-Rhin), le résultat est éloquent, avec plus de 7 200 hectares contractualisés en réduction d'intrants et/ou herbe, sur un total de 20 000 hectares contractualisables. 140 contrats ont, à ce jour, été conclus, et 85 sont en cours d'engagement. Mais l'aide publique attachée auxdits contrats n'est, pour la quasi-totalité d'entre eux, pas encore versée. Aussi lui demande-t-il qu'un paiement rapide des aides, en compensation des engagements auxquels ont souscrit les exploitants, soit réalisé.

Texte de la réponse

Des délais dans l'instruction de dossiers concernant les mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) en plaine et dans la montagne vosgienne ont engendré des difficultés pour des agriculteurs du Haut-Rhin. Ces difficultés n'ont pas échappé à l'attention des services départementaux qui ont informé les services centraux du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche de dysfonctionnements dans le traitement de quelques dossiers MAET, à la suite de problèmes liés à la mise en traitement des dossiers dans l'outil informatique. Les instructions nécessaires ont d'ores et déjà été données pour que les délais de traitement des dossiers en question soient écourtés et que les agriculteurs puissent ainsi recevoir le paiement des annuités 2008 et 2009, ce qui est déjà le cas pour certains d'entre eux.

Données clés

Auteur : [M. Éric Straumann](#)

Circonscription : Haut-Rhin (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86895

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Alimentation, agriculture et pêche

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 août 2010, page 9402

Réponse publiée le : 5 octobre 2010, page 10793